Jeudi 17 septembre 2026

DOSSIER DE PRESSE

Conférence de rentrée

Septembre 2026

SOMMAIRE

FICHES THEMATIQUES

DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANIME & DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Le logement……3

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Projet de loi 1086 – Identification biométrique à distance (reconnaissance faciale)……5
Délivrance des cartes de séjour en Principauté de Monaco……6
Principaux accords internationaux……8

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Centre Commercial Fontvieille……9

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION

Présidence Monégasque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe……12
La Principauté à la tribune de la 81ème Assemblée Générale des Nations Unies……14
La Principauté aux COP17 et COP31……15

ATTRACTIVITE

Calendrier des actions Invest Monaco……17

DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANIME
&
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Le logement

- **Enjeux**

- Répondre au **besoin fondamental des Monégasques** : se loger dans leur pays**.**
- Assurer **la cohésion sociale** et la fidélité nationale.
- Concilier densité urbaine et **qualité de vie.**

- **Projets immobiliers en cours**

- « Bel Air », livraison de 223 logements* (*135 nets, en comptant les dationnaires*) ;
- « Larvotto Supérieur », livraison de 35 logements ;
- « La Luciole », livraison de 27 logements ;
- « Hector Otto », livraison de 76 à 90 logements ;
- « Villas Les Lierres / Nathalie », livraison de 60 logements (*48 nets, en comptant les dationnaires*).

- **Mobilisation sans précédent en terme budgétaire**

- 1,64 Mds€ consacrés à la construction de logements domaniaux **de 2019 à 2026.**

- **Accroissement du parc domanial**

- **PNL 1** (*2019-2024*) : 633 logements domaniaux neufs d'une très grande qualité qui auront été construits et attribués.
- **PNL 2** (*2026-2032*) : 421-435 logements.
- Soient **+1.068 logements en 10 ans**.

- **Intensification des échanges d'appartement dans le parc domanial**

- Procédure simplifiée et personnalisée et mesures incitatives mises en œuvre.
- 25 échanges pour 51 foyers concernés en 2025.
- A ce jour, 13 échanges en 2026 grâce à cette procédure, laquelle vient d'être rendue encore plus attractive.

⇨ En effet, les mesures incitatives à la mobilité, lesquelles étaient auparavant réservées aux foyers occupant un appartement de 4 ou 5 pièces, sans enfants à charge, ni en visite, et intégrant un 2 ou 3 pièces, ont été étendues aux personnes qui résident dans un 3 pièces et qui emménagent dans un 2 pièces.

A noter par ailleurs que dans le cadre de l'ANL, a été récemment ajoutée la prise en charge des frais d'agence pour les Monégasques dans tous les secteurs d'habitation (*auparavant réservée au secteur libre*).

- **Prochaine Commission d'attribution**

Mise en place d'une nouvelle procédure dite **Expérience Logement** dont les avantages sont les suivants :

- Possibilité pour les candidats d'être acteurs du processus ;
- Possibilité de faire coexister la prise en compte des préférences des personnes (*qui peuvent être tout à fait diverses selon les situations en termes de quartiers, de typologie, de configuration du logement etc.*) et l'équité des attributions par le maintien du système de points ;
- Possibilité pour les foyers de candidater tout au long de l'année ;
- 2 commissions prévues en 2027 ;

- **A terme**

Multiplication des séquences d'attribution, avec pour objectif trois par an en 2028, permettant :

- Pour les foyers, une prise en compte plus rapide de leurs situations, dans le cadre d'un divorce ou d'une naissance par exemple ;
- Pour l'Etat, une meilleure gestion des stocks d'appartements, induisant une durée d'inoccupation plus faible.

- **Quelques chiffres**

- Environ 90 logements proposés pour la première séquence d'attribution.
- Ouverture de l'appel à candidatures au 4ème trimestre 2026.
- Attribution au 1er trimestre 2027.

« *Construire pour aujourd'hui et pour les générations futures.* »

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

PROJET DE LOI 1086
Identification biométrique à distance (reconnaissance faciale)

- La **protection de la sécurité et de l'ordre publics** constitue un des piliers traditionnels de la politique mise en œuvre par le Gouvernement Princier.

- Face à **l'augmentation et la diversification des menaces**, il est nécessaire d'utiliser les ressources technologiques pour soutenir le travail des fonctionnaires de police et permettre une surveillance optimisée.

- Ceci se fait dans le **respect global des libertés publiques**, à l'aune des préceptes communément admis en droit européen de **la protection des données personnelles**, préceptes issus tant du RGPD que la Directive Police-Justice.

- Ce projet de loi prévoit principalement les modalités d'action et d'organisation suivantes :

  - Le traitement s'effectuera dans les seuls lieux accessibles au public ;
  - Il respectera des finalités impérieuses, dont, principalement les recherches de personnes inscrites sur des listes d'alertes, les recherches motivées par la commission d'infractions d'une gravité particulière et la surveillance des manifestations de grande ampleur ;
  - Une durée de conservation spéciale (30 jours sauf motif d'enquête judiciaire) ;
  - L'intervention de fonctionnaires spécialement habilités pour l'emploi de l'outil et la tenue d'un journal d'utilisation ;
  - L'absence d'interconnexion avec d'autres traitements automatisés de police.

- Le contrôle de cet outil sera placé sous la compétence de l'autorité de protection instituée par la législation de droit commun relative à la protection des données personnelles (APDP).

Délivrance des cartes de séjour en Principauté de Monaco

- **Un cadre juridique précis et une procédure individualisée**

L'entrée, le séjour et l'établissement des étrangers en Principauté sont régis principalement par la **Convention franco-monégasque de voisinage du 18 mai 1963**, rendue exécutoire à Monaco par l'Ordonnance Souveraine n° 3.039 du 19 août 1963, ainsi que par l'Ordonnance Souveraine n° 3.153 du 19 mars 1964 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers.

La procédure d'installation peut être engagée selon trois modalités : au titre de l'article 5 de la Convention de voisinage, dans le cadre d'un visa de long séjour (« visa D ») sollicité auprès des autorités françaises, ou par le dépôt direct d'une demande de carte de séjour auprès de la **Section des Résidents de la Direction de la Sûreté Publique**.

- **Qui doit détenir une carte de séjour ?**

Depuis l'échange de lettres franco-monégasque du 15 décembre 1997, les ressortissants des États de l'**Espace économique européen (EEE)** sont dispensés de visa pour s'installer à Monaco. Les ressortissants d'États extérieurs à l'EEE restent soumis à la procédure de visa préalable.

Toute personne âgée d'au moins **16 ans** souhaitant séjourner plus de trois mois par an en Principauté doit solliciter une carte de séjour.

- **Une demande examinée au regard de critères objectifs**

La demande peut être effectuée **au guichet de la Section des Résidents ou en ligne via le téléservice du Portail du Gouvernement**. La procédure papier demeure ainsi accessible.

Le demandeur doit notamment justifier :

- de son **état civil** ;
- d'un **logement à Monaco**, adapté aux besoins de la personne ou du foyer ;
- de **ressources financières suffisantes** ;
- d'une **bonne moralité**.

Après constitution du dossier, une **enquête administrative** est réalisée afin d'apprécier la situation individuelle du demandeur. Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, les autorités monégasques informent l'Ambassade de France à Monaco, qui dispose d'un délai d'un mois pour faire connaître ses éventuelles observations.

La première carte délivrée est, par principe, une **carte de séjour temporaire valable un an**, sous réserve des dispositions particulières applicables notamment aux mineurs.

- **Renouvellement et suivi de la résidence**

Chaque demande de renouvellement fait l'objet d'une **nouvelle enquête administrative actualisée**. Lorsque les conditions de séjour sont réunies et les droits acquittés, une nouvelle carte est délivrée.

La Direction de la Sûreté Publique assure également un **suivi de la situation des résidents**. En cas de manquement avéré ou lorsque les conditions requises ne sont plus remplies, une décision de retrait ou de non-renouvellement peut intervenir. Ces décisions sont motivées en droit et en fait et notifiées à l'intéressé, qui dispose d'un délai raisonnable pour quitter la Principauté.

- **Une carte sécurisée intégrant l'identité numérique**

Depuis juillet 2021, la carte de séjour est éditée sur un **support sécurisé répondant aux standards de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)**. Elle intègre une mémoire électronique contenant des éléments d'identité numérique, conformément à la loi n° 1.483 du 17 décembre 2019 relative à l'identité numérique. Son activation peut être proposée lors de la remise de la carte.

- **Références et démarches**

  - *https://monservicepublic.gouv.mc/thematiques/nationalite-et-residence/residence/residents/la-carte-de-sejour*

  - *https://monservicepublic.gouv.mc/thematiques/nationalite-et-residence/residence/nouveaux-arrivants/demander-une-carte-de-sejour*

Principaux accords internationaux

- Adhésion de Monaco à **INTERPOL**, **21 juin 1950** : Notices, diffusions, recherches, échanges internationaux de police.

- Convention de voisinage **France–Monaco** du **18 mai 1963** et textes d'application frontières : Coordination de police, contrôles frontaliers, poursuite, coopération des services, articulation avec les contrôles liés à Schengen.

- Accord de coopération opérationnelle et stratégique entre la Principauté de Monaco et **EUROPOL**, **6 mai 2011** : Échange d'informations et coopération opérationnelle contre les formes graves de criminalité internationale.

- Accord **France–Monaco** du **13 juillet 2017** sur les informations classifiées :
- échange et protection d'informations classifiées de défense et de sécurité nationale ;
- habilitations ;
- équivalences de classification ;
- chiffrement ;
- contrats et visites classifiés.

- Memorandum of Understanding entre le **Federal Bureau of Investigation** (FBI) et la **Direction de la Sûreté Publique**, **17 juin 2024** :
- coopération formelle de renseignement et échange d'informations relatives à la sécurité des deux États ;
- atténuation des menaces ;
- lutte contre les organisations criminelles et les acteurs étatiques hostiles.

- Memorandum of Understanding entre la **Guardia di Finanza** et la **Direction de la Sûreté Publique**, pour échanger des informations de nature à éventuellement permettre de déceler des infractions pénales en matière économique et financière.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Projet d'embellissement du Centre Commercial de Fontvieille

- **Contexte**

En juillet 2025, le Gouvernement annonçait qu'en parallèle du projet de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, il poursuit ses actions pour maintenir un centre fonctionnel et accueillant.

Outre les actions quotidiennes visant à garantir la sécurité, la propreté et la continuité d'exploitation, l'accent a été porté en début d'année 2026, sur l'amélioration des conditions de déplacement des piétons de cette zone, fortement fréquentée par les clients, pendulaires, employés, livreurs et promeneurs.

D'importants travaux d'investissement visant à faciliter les flux ont ainsi été réalisés par le Gouvernement :

- Les escaliers mécaniques du parvis Léo Ferré et du Jardin Animalier ont été remplacés,
- Les 4 travelators desservant les différents niveaux de parking ont également été remplacés,
- Les escaliers mécaniques situés en bout de la passerelle reliant le Centre Commercial au port de Fontvieille ont été remplacés par des ascenseurs.

Parallèlement, une étude a été lancée en octobre 2025 avec le concours de l'agence d'architecture TAG (The A GROUP – M. Jérôme HEIN), afin de procéder à des interventions d'ordre esthétique et de maintenir le centre commercial fonctionnel et accueillant, dans l'attente du projet de restructuration.

Le résultat des études préliminaires et de conception de ce projet d'embellissement a été présenté, le 12 mai 2026, aux membres du Bureau du Groupement d'Intérêt Economique du Centre Commercial de Fontvieille, à la direction de Carrefour Monaco et au Président de l'Union des Commerçants et Artisans de Monaco, qui l'ont accueilli favorablement.

- **Le projet**

Le projet s'étend sur toute la galerie marchande intérieure du centre commercial : au rez-de-chaussée, de la pharmacie jusqu'à l'entrée de la galerie piétonne menant au quartier de la condamine, ainsi qu'au 1er étage sur la mezzanine.

L'objectif de ce projet est d'apporter de la clarté et de la luminosité à la galerie marchande et de simplifier la lecture des espaces en uniformisant les matériaux et les équipements utilisés.

Pour ce faire, les interventions portent sur :

- le traitement des parties verticales avec des matériaux simples et naturels conférant intemporalité et clarté avec un nouveau revêtement effet béton sera mis en place sur l'ensemble des murs ; l'habillage des colonnes présentes sur le site avec un bardage métallique, une tôle ondulée en acier inoxydable brossé ; le remplacement des chasse-roues et protection ;

- le remplacement des plafonds et des éclairages dans les zones principales de circulation par un jeu de toiles tendues simples et rétro-éclairées selon un calepinage bien précis, résultat d'un travail de superposition et d'analyse du positionnement de tous les équipements actuellement disposés au plafond (*têtes de détection incendie, sprinklers, BAES, etc.*) ;

- la conservation du plafond dans les zones de circulation secondaire menant aux ascenseurs ; les panneaux étant vérifiés et changés si abîmés ;

- l'éclairage global sera assuré par le rétro-éclairage des toiles tendues, alors que dans les zones secondaires, les éclairages actuels de types anneaux seront réemployés. Tous les autres éclairages seront supprimés dans une logique de simplification globale des plafonds ;

- le remplacement de certains équipements et accessoires (*mobiliers urbains de type bancs, tapis de sol, etc.*) et la signalétique sera repensée dans sa globalité avec l'utilisation du bois qui viendra apporter de la chaleur.

Le budget initialement annoncé de 2 millions d'euros pour cette opération a été porté à 4,36 millions d'euros et permet au Gouvernement de se doter des moyens suffisants pour traiter les différents axes programmatiques.

- **Déroulement des travaux**

Le chantier a débuté au mois de juin 2026 avec la dépose des faux plafonds et des éclairages existants dans les zones à rénover.

Le montage d'un échafaudage dans la zone centrale de la galerie au niveau de l'hypermarché a été réalisé dans le courant de l'été et permet de travailler sur les plafonds de grande hauteur, tout en maintenant la poursuite de l'activité de l'ensemble des commerces.

En effet, le Centre commercial demeure ouvert pendant toute la durée des travaux et une attention particulière est accordée à la sécurité du public, à la limitation des nuisances (*bruit, poussières, vibrations, odeurs*), à la préservation de la visibilité et des accès aux commerces ainsi qu'aux règles propres aux ERP.

Afin de satisfaire ces exigences, certaines interventions sont réalisées de nuit *(dépose des faux-plafonds, montage de l'échafaudage, installation des toiles)*.

Actuellement, les installations techniques des plafonds sont vérifiées et adaptées pour accueillir les nouveaux équipements.

Une peinture noire est également appliquée au niveau des plenum.

La mise en œuvre des nouveaux plafonds avec les toiles tendues a débuté, au niveau de la galerie Sud (*côté pharmacie*) et va se poursuivre sur l'ensemble des zones.

S'en suivront ensuite l'habillage des murs par des panneaux béton décoratifs, l'habillage des poteaux de la galerie par des panneaux en tôles métalliques ondulées, la réfection de la signalétique et le remplacement du mobilier urbain (*post livraison du reste du chantier*).

La fin de travaux est prévue début décembre 2026, avant les fêtes de fin d'année.

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION

Présidence Monégasque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

- **Bilan à mi-parcours**

- Depuis le 15 mai 2026, la Principauté assure la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, placée sous le fil conducteur suivant : « *La protection de tous, par une Organisation efficace, pour répondre aux défis contemporains* ».

- Cette première moitié de Présidence a été marquée par un programme particulièrement dense d'événements institutionnels, thématiques et culturels, organisé à Monaco, à Strasbourg et à l'occasion de plusieurs rendez-vous internationaux.

- Les plus hauts représentants des Institutions monégasques ont été associés aux principaux temps forts de la Présidence, permettant à la Principauté de porter ses positions et ses priorités dans les différents organes du Conseil de l'Europe.

- Les actions conduites depuis le mois de mai ont notamment porté sur les grandes priorités définies par Monaco : protection des personnes les plus vulnérables, renforcement du système européen de protection des droits de l'Homme, lutte contre la criminalité et promotion du sport comme vecteur d'inclusion et de développement durable.

- **Un temps fort : la 1567ème réunion des Délégués des Ministres – Monaco, les 1er et 2 septembre 2026**

- La tenue en Principauté de la 1567ème réunion des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe a constitué l'un des principaux temps forts de cette première moitié de Présidence.

- Réunis au Musée océanographique, les Ambassadeurs, Représentants permanents des 46 États membres ont poursuivi les travaux du Comité des Ministres sur les grands enjeux auxquels le continent européen est confronté.

- Cette réunion a notamment été marquée par l'organisation d'un débat thématique consacré à la crise environnementale au prisme des droits de l'Homme, permettant de croiser approches scientifique, juridique et politique autour d'un enjeu majeur pour l'avenir du continent.

- **Une seconde moitié de Présidence à venir marquée par plusieurs rendez-vous majeurs**

La seconde moitié de la Présidence demeurera particulièrement dense. Plusieurs événements de premier plan viendront prolonger la dynamique engagée depuis le mois de mai.

- **La quatrième partie de session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - Strasbourg**

- Le **30 septembre**, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ s'exprimera devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (« APCE ») en qualité de Présidente du Comité des Ministres.

- Le **1er octobre**, S.A.S. le Prince Souverain prononcera une allocution devant l'APCE. Cette intervention au plus haut niveau illustrera l'importance accordée par la Principauté au Conseil de l'Europe et donnera une visibilité particulière à son engagement européen ainsi qu'aux valeurs qu'elle partage avec l'Organisation.

- **La 19ème Conférence des Ministres responsables du Sport – Monaco, les 3 et 4 novembre 2026**

- Monaco accueillera jusqu'à 300 participants, parmi lesquels des représentants des États membres, des experts et des représentants d'organisations sportives.

- Ouverte par S.A.S. le Prince Souverain et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, puis présidée par M. Lionel BEFFRE, la Conférence aura pour thème : « *Un sport plus sûr et plus sain pour tous les enfants* ».

- Les échanges porteront notamment sur la prévention et la lutte contre les violences et les abus commis à l'encontre des enfants dans le sport, ainsi que sur la promotion de l'activité sportive comme facteur de santé physique et mentale, de bien-être et d'épanouissement.

- La Principauté accueillera également les célébrations du 10ème anniversaire de la Convention de Saint-Denis relative à la sécurité et à la sûreté autour des manifestations sportives.

- **La Conférence sur la lutte contre la désinformation en lien avec la jeunesse – Strasbourg, les 9 et 10 novembre 2026**

Le dernier événement de la Présidence avant que le Monténégro assure, à son tour, la Présidence du Comité des Ministres, sera la Conférence consacrée à la lutte contre la désinformation, à la jeunesse et aux nouveaux usages numériques.

La Principauté à la tribune de la 81ème Assemblée Générale des Nations Unies

Du 23 au 25 septembre prochains, **S.E.M. le Ministre d'État représentera S.A.S. le Prince Souverain à New York lors du segment de haut niveau de la 81ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies**.

Cette configuration, déjà éprouvée lors de précédentes sessions (*les Ministres d'État Patrick Leclercq en 2000 et 2003, Jean-Paul Proust en 2005, puis Serge Telle en 2016, par exemple*) permet de maintenir une représentation monégasque au plus haut niveau exécutif.

Au cours de cette semaine ministérielle, le **Chef du Gouvernement portera la voix de Monaco** lors du Débat général et participera à plusieurs séquences de travail avec les petits États européens.

Certains de ces échanges s'inscriront dans le prolongement de la réunion des Chefs d'État et de gouvernement, tenue en Andorre en marge des Jeux des petits États d'Europe en mai 2025, à laquelle S.A.S. le Prince Souverain avait pris part. Ils interviendront alors que la Principauté s'apprête à accueillir à son tour cette manifestation sportive et institutionnelle en 2027.

L'élévation du niveau de la mer constituera une thématique forte de cette semaine, avec la tenue d'une Réunion de haut niveau consacrée à cet enjeu, qui constitue une priorité pour Monaco, tant sur le plan environnemental que dans le cadre de son action multilatérale.

La Principauté réaffirmera la nécessité d'une réponse fondée sur la science, la coopération internationale et le droit international, en insistant notamment sur l'adaptation, la résilience des territoires côtiers et la mobilisation des financements au bénéfice des États les plus vulnérables. Cette séquence permettra également de rappeler l'engagement de Monaco, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Albert II, en faveur d'une meilleure connaissance et d'une protection renforcée des océans.

Enfin, **S.E.M. le Ministre d'Etat accordera une attention particulière aux enjeux liés à la Francophonie**, dans la perspective du Sommet de la Francophonie qui se tiendra en novembre 2026 et au cours duquel aura lieu l'élection du prochain Secrétaire général de la Francophonie. Ainsi, S.E.M. Mirmand aura l'occasion, au cours d'une soirée, de rencontrer les quatre candidats à cette élection.

La Principauté aux COP17 et COP31

- **La COP17, à Erevan en Arménie**

Le Gouvernement Princier prendra part à la **17ème Conférence des Parties (COP17) de la Convention sur la diversité biologique (CDB)**, qui se tiendra à Erevan, en Arménie, du 19 au 30 octobre 2026.

La CDB est un traité international adopté en 1992, qui poursuit **trois objectifs :**

- préserver la biodiversité ;
- assurer l'utilisation durable de ses composantes ;
- garantir un partage juste et équitable des avantages issus des ressources génétiques.

La COP17 marquera une étape majeure puisqu'elle réalisera le premier bilan mondial des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté en 2022. Les discussions devront permettre d'accélérer l'atteinte de ses 23 cibles pour 2030, en renforçant les politiques nationales, le suivi des engagements et la mobilisation des financements.

La COP17 sera précédée d'un Sommet des dirigeants le 16 octobre dédiés Chefs d'État et de gouvernement, des dirigeants d'organisations internationales, des représentants de la communauté scientifique, des peuples autochtones et communautés locales, ainsi que de la société civile.

Un segment de haut niveau (HLS), adressé aux Ministres de l'Environnement se déroulera les 27 et 28 octobre, **auquel Madame Céline CARON-DAGIONI, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme prendra part**.

- **La COP31, à Antalya, en Turquie**

La **31ème conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** (CCNUCC) se tiendra en la ville turque d'**Antalya, du 9 au 20 novembre 2026**.

Monaco y prendra part avec une délégation suivant l'ensemble des négociations d'intérêt pour la Principauté (thématiques d'adaptation, d'atténuation des émissions, finance climatique, réforme du processus, bilan mondial de la mise en œuvre de l'accord de Paris à réaliser en 2028).

Le Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme prendra part au **segment ministériel de la conférence**, qui se tiendra les 16, 17 et 18 novembre.

A la faveur de la situation géopolitique, **la transition énergétique occupera une grande partie des discussions**, avec des objectifs portant sur les énergies non-émettrices et l'électrification.

La thématique de l'océan sera aussi au cœur des échanges, les deux pays présidents de la COP 31 (la Türkiye et l'Australie) ayant à cœur de mobiliser la communauté internationale sur le sujet. Monaco est en collabore étroitement avec ces derniers pour travailler à des résultats ambitieux en la matière.

La question de la **réforme du processus de l'ONU climat** sera aussi abordée – l'objectif étant d'aboutir à un format plus restreint, plus compréhensible pour le grand public et davantage concentré sur la mise en œuvre des objectifs que sur leur négociation.

Calendrier d'actions d'INVEST MONACO
2ème semestre 2026

Ce calendrier traduit la **mise en oeuvre opérationnelle de la politique d'attractivité du Gouvernement Princier**, à travers la mobilisation de l'écosystème économique monégasque, le développement de réseaux stratégiques, le renforcement de la présence internationale de la Principauté et la préparation de ses grands rendez-vous économiques.

Au cœur de cette dynamique, **Invest Monaco constitue le point d'articulation de la politique d'attractivité**, en assurant sa mise en œuvre et sa continuité, de la **promotion et de la prospection à l'accueil, l'accompagnement des investisseurs et le suivi des projets**, en lien étroit avec les services du Gouvernement, les institutions et l'ensemble des acteurs de l'écosystème monégasque.

Ancré à Monaco et mobilisé à l'international, Invest Monaco fait ainsi le lien entre **promotion de la Principauté, prospection, accompagnement des projets et mobilisation des réseaux**, au bénéfice des futurs résidents, entrepreneurs, investisseurs et talents.

Date	Lieu	Rendez-vous	Porté par	Objectifs
Vendredi 18 septembre 2026	Monaco	Intervention au Monaco Business	Ludmilla Raconnat le Goff	Accompagnement des entreprises et diplomatie économique Participation à 15h45 sur le panel : « *Les entreprises monégasques à la conquête des marchés internationaux* ».
Mercredi 23 septembre 2026	Monaco	Monaco Yacht Show et dîner Invest Monaco	Invest Monaco	Animation du réseau et valorisation de l'écosystème monégasque.
Vendredi 2 octobre 2026	Monaco	Intervention devant l'International Practice Group	Ludmilla Raconnat le Goff	Présentation de la Principauté et du rôle d'Invest Monaco.
Mardi 6 octobre 2026	Monaco	Intervention devant une délégation YPO	Ludmilla Raconnat Le Goff + Yacht Club + FPA2	Présentation de la Principauté et du rôle d'Invest Monaco.
Lundi 12 octobre 2026	Monaco	Rencontre économique avec l'Ambassadeur du Qatar	Ludmilla Raconnat le Goff Stephan Bruno	Ouverture d'un dialogue économique ciblé.
Mercredi 14 octobre 2026	Manchester	PCD Manchester Conference	Alexandre Boin	Participation à la Manchester Conference sur la thématique : « *Advising Through the Reset: Mobility, Structure and Legacy ».* Promotion internationale de Monaco et développement des réseaux prescripteurs.
Du 2 au 5 novembre 2026	Hong Kong et Shenzhen	Mission institutionnelle et économique	Ludmilla Raconnat le Goff Stephan Bruno	Créer de nouvelles synergies dans les centres économiques d'Asie d'intérêt pour l'attractivité. Immersion dans l'écosystème technologique de la Greater Bay Area (Hong Kong étant le 3e centre financier mondial et 1er mondial pour l'offre fintech). Représentation institutionnelle et organisations professionnelles dans les secteurs de : Finance, yachting, innovation, tourisme haut de gamme et coopération avec InvestHK.

Vendredi 6 novembre 2026	Shanghai	China International Import Expo	Ludmilla Raconnat le Goff	Visibilité de Monaco et prolongement de la mission en Chine : participation au China International Import Export Expo (CIIE).
10 au 12 novembre 2026	Genève	Conférence WAIPA	Ludmilla Raconnat le Goff Sasha Viviani	Participation à des panels de discussion. Coopération entre agences de promotion des investissements.
28 novembre au 3 décembre 2026	Tokyo et Kyoto	Mission au Japon	Ludmilla Raconnat le Goff Stephan Bruno Céline Deri	Prospection économique et partenariats institutionnels : Délégation économique resserrée constituée par Invest Monaco, ciblée sur les entreprises et les institutions (Déplacement officiel conduit par Madame Isabelle Berro-Amadeï, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération) Valoriser 20 ans de relations diplomatiques bilatérales et de les inscrire dans une dynamique économique concrète : - 20 ans de relations Monaco-Japon - Participation au Business Summit 2026 « *Japan as a hub for Strategic Partnerships* ».
Jeudi 10 décembre 2026	Monaco	Invest Monaco Forum	Invest Monaco	Dialogue économique ciblé, fédérateur de la communauté des résidents, entrepreneurs et investisseurs à Monaco. Thématique : *Leadership in the Age of Choices- Putting People Back at the Center* Ce 1er Invest Monaco Forum est une première séquence de réflexion appelée à se prolonger lors du Monaco Day à Davos en janvier 2027, autour d'un thème commun et d'un mélange d'intervenants internationaux et de personnalités installées à Monaco.
Mercredi 20 janvier 2027	Davos	World Economic Forum	Invest Monaco	*Monaco Day in Davos* Thématique 2027 : *Leadership in the Age of Choices Putting - People Back at the Center.* Six semaines après Invest Monaco Forum, Monaco Day à Davos renvoie à une autre échelle, un spectre plus international et un caractère plus opérationnel.